

Date de dépôt: 5 février 2002

Messagerie

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit cadre extraordinaire de fonctionnement de 651 600 F au titre de soutien cantonal au 400^e anniversaire de l'Escalade

Rapporteur: M. Jean-Marc Odier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M. Philippe Glatz, la Commission des finances a étudié le projet de loi 8546 durant sa séance du 16 janvier 2002, en présence de M^{me} Micheline Calmy-Rey, présidente du Conseil d'Etat et du Département des finances, M. Maurice Fiumelli, directeur administratif et financier de la Chancellerie d'Etat, M. Dominique Louis, chef du Protocole adjoint, et M^{me} Gaëlle Raboud, économiste du Département des finances.

Faisant suite à la présentation du programme des festivités par M. Louis figurant en annexe (annexe N° 2), les questions des commissaires ont porté sur la ventilation du crédit voté sur les différentes lignes budgétaires, sur le contenu du programme et son budget.

Ventilation du crédit sur différentes lignes budgétaires

Au cours de l'examen du projet de loi de subvention à l'association « La Bâtie », les interrogations des commissaires sur l'utilisation du fonds « Grandes manifestations » (rub. 31.00.00/365.23) ont mis en évidence qu'un montant de 170 000 F était attribué au 400^e anniversaire de l'Escalade.

Dès lors, la commission, notamment par ses nouveaux titulaires, s'est souciée de l'éventuelle conséquence de cette double inscription, à savoir l'inscription au fonds « Grandes manifestations » du budget 2002 voté en décembre et l'inscription de ce montant au présent projet de loi. Y avait-il de ce fait, en cas d'acceptation du projet de loi, une double autorisation de dépense ? Il faut considérer le projet de loi comme l'autorisation de dépense mentionnant expressément la rubrique du budget sur laquelle le montant sera prélevé, le numéro de la rubrique étant celui correspondant au fonds susmentionné. La formulation du projet de loi offre une vue générale de la dépense ainsi que la provenance des rubriques budgétaires. Cependant, étant donné que le fonds « Grandes manifestations » est issu d'une loi ne mentionnant pas d'échéance, il s'agit d'une ligne budgétaire permanente à la disposition du Conseil d'Etat qui en fait un usage d'attribution de subventions pour des événements ponctuels. Ainsi, sur le montant global de ce projet de loi, soit 731 600 F, 170 000 F sont déjà accordés par le vote du budget. La dépense nouvelle autorisée par le projet de loi est de 561 000 F (731 600 F moins 170 000 F).

Augmentation du montant soumis au vote

Suite au dépôt du présent projet de loi du Conseil d'Etat en juillet 2001, mentionnant un montant de 90 000 F prélevé sur le fonds « Grandes manifestations », le département a décidé de soutenir deux nouveaux projets liés à cette commémoration. Il s'agit de la publication de deux livres pour 30 000 F et d'une animation de Philippe Cohen dans les écoles pour 50 000 F. Par la nécessité d'une vue globale de la dépense de l'Etat relative à cet anniversaire historique, le projet de loi doit être modifié pour englober la somme totale prélevée sur le fonds « Grandes manifestations ». En conséquence, le titre du projet de loi et ses articles 1 et 2 sont augmentés de 80 000 F.

Programme et budget

Le programme présenté et l'exposé des motifs du projet de loi fournissent un catalogue des activités prévues du 1^{er} juin au 15 décembre 2002. Le crédit soumis à notre Conseil ne représente que la participation de l'Etat, soit le 26% du budget global. Les apports financiers complémentaires permettant de couvrir l'ensemble du budget devraient provenir d'autres entités comme la Ville de Genève, les communes, la Confédération, ainsi que de sources de financement tels le sponsoring, les dons, le mécénat, les fonds mêmes de la Compagnie 1602 et le produit de ventes diverses.

Discussion

Le soutien financier de l'Etat ne représente que le quart du budget global du programme. Si cette participation ne permet pas de s'opposer à l'une ou l'autre des activités, le bien-fondé des dépenses de l'Etat a mené les commissaires à s'interroger sur la justification d'un rallye canin dans un programme d'une commémoration historique comme celle de l'Escalade. La commission a souhaité connaître le budget détaillé des différentes manifestations, notamment la part accordée au rallye canin.

La présidente rappelle que la commission n'intervient pas sur le contenu des programmes. Ce sont des choix artistiques qui relèvent des organisateurs. Le projet de loi est techniquement correct, le premier événement aura lieu le 1^{er} juin, dès lors il conviendrait de voter sans tarder.

Estimant qu'il était impératif pour la Compagnie de 1602 de pouvoir compter sur ce crédit pour démarrer son programme, et que la commission pouvait demander des informations ponctuelles, la commission décide de se déterminer dans l'attente de recevoir les informations demandées.

Vote

Entrée en matière

Pour : 11 (1 UDC, 2 L, 2 PDC, 2 R, 2 Ve, 2 S)

Contre: 1 (1 AdG)

Abstentions: 2 (1 AdG, 1 S)

Deuxième débat

L'augmentation du crédit expliqué au paragraphe « **Augmentation du montant soumis au vote** » nécessite d'amender le titre du projet et l'article 2.

Titre du projet de loi

Projet de loi ouvrant un crédit cadre extraordinaire de fonctionnement de **731 600 F** au titre de soutien cantonal au 400^e anniversaire de l'Escalade.

Art. 1 Crédit cadre extraordinaire de fonctionnement

Un crédit cadre extraordinaire de fonctionnement de **731 600 F** est accordé à la Compagnie de 1602 pour le 400^e anniversaire de l'Escalade au titre de soutien cantonal.

Art. 2 Budget de fonctionnement

Ce crédit cadre ne figure pas au budget de fonctionnement 2001. Il sera comptabilisé :

- (non modifié) ;
- en 2002 dans la rubrique 31.00.00.365.23 pour 170 000 F, destinés aux manifestations d'importance cantonale ;
- (non modifié).

Votes sur le titre du projet de loi, l'article 1 et l'article 2 amendés

Pour : 11 (1 UDC, 2 L, 2 PDC, 2 R, 2 Ve, 2 S)

Contre: 1 (1 AdG)

Abstentions: 2 (1AdG, 1 S)

Art. 3 Buts

Pas d'opposition, adopté

Art. 4 Durée

Pas d'opposition, adopté

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

Pas d'opposition, adopté

Art. 6 Entrée en vigueur

Pas d'opposition, adopté

Vote final

Pour : 11 (1 UDC, 2 L, 2 PDC, 2 R, 2 Ve, 2 S)

Contre: 1 (1 AdG)

Abstentions: 2 (1 AdG, 1 S)

Réponse de la Compagnie de 1602 parvenue à la commission après son vote

En réponse à la demande de la commission de disposer du budget détaillé de la manifestation, notamment la part accordée au rallye canin, la Compagnie de 1602 répondait, par courrier du 29 janvier (annexe 3), que nous devons être rassurés du fait qu'aucune aide financière directe des collectivités publiques ne contribuait à l'organisation de cette manifestation particulière.

Conclusion

En décidant de ne pas reporter le vote à la réception des informations demandées, la majorité de la commission a voulu montré son soutien à cette commémoration historique. Une commémoration populaire unique chargée de significations pour notre Cité et ses habitants qui en fera probablement l'événement 2002 de la « Vie Genevoise ».

Aussi genevois et important soit-il, ce projet ne saurait justifier l'absence de précisions chiffrées dans sa demande de soutien financier. Certains que les organisateurs partagent les mêmes préoccupations d'une transparence de saine gestion, nous ne doutons pas que des informations complémentaires nous parviendront avant le vote de notre Conseil.

Au terme de ses travaux, la majorité de la commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, par 11 oui (1 UDC, 2 L, 2 PDC, 2 R, 2 Ve, 2 S) contre 1 non (AdG) et 2 abstentions (AdG, S) d'accepter ce projet de loi.

Projet de loi (8546)

ouvrant un crédit cadre extraordinaire de fonctionnement de 731 600 F au titre de soutien cantonal au 400^e anniversaire de l'Escalade

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Titre I Crédit cadre extraordinaire de fonctionnement

Art. 1 Crédit cadre extraordinaire de fonctionnement

Un crédit cadre extraordinaire de fonctionnement de 731 600 F est accordé à la Compagnie de 1602 pour le 400^e anniversaire de l'Escalade au titre de soutien cantonal.

Art. 2 Budget de fonctionnement

Ce crédit cadre ne figure pas au budget de fonctionnement 2001. Il sera comptabilisé :

- de 2001 à 2003 sous la rubrique 12.02.00.365.02 pour 308 600 F;
- en 2002 dans la rubrique 31.00.00.365.23 pour 170 000 F, destinés aux manifestations d'importance cantonale;
- en 2002 dans la rubrique 12.02.00.317.81 pour 253 000 F, consacrés aux manifestations officielles des 1^{er} juin et 12 décembre 2002.

Art. 3 But

Ce soutien cantonal doit permettre de couvrir en partie les charges de fonctionnement relatives à la planification générale et à l'organisation des manifestations destinées à marquer le 400^e anniversaire de l'Escalade.

Art. 4 Durée

Ce crédit cadre prendra fin à l'échéance de l'exercice comptable 2003.

Titre II Dispositions finales et transitoires

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 7 octobre 1993.

Art. 6 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Secrétariat du Grand Conseil**PL 8546***Projet présenté par le Conseil d'Etat**Date de dépôt: 16 juillet 2001**Messagerie***Projet de loi****ouvrant un crédit cadre extraordinaire de fonctionnement de 651 600 F au titre de soutien cantonal au 400^e anniversaire de l'Escalade**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Titre I Crédit cadre extraordinaire de fonctionnement**Art. 1 Crédit cadre extraordinaire de fonctionnement**

Un crédit cadre extraordinaire de fonctionnement de 651 600 F est accordé à la Compagnie de 1602 pour le 400^e anniversaire de l'Escalade au titre de soutien cantonal.

Art. 2 Budget de fonctionnement

Ce crédit cadre ne figure pas au budget de fonctionnement 2001. Il sera comptabilisé :

- de 2001 à 2003 sous la rubrique 12.02.00.365.02 pour 308 600 F;
- en 2002 dans la rubrique 31.00.00.365.23 pour 90 000 F, destinés aux manifestations d'importance cantonale;
- en 2002 dans la rubrique 12.02.00.317.81 pour 253 000 F, consacrés aux manifestations officielles des 1^{er} juin et 12 décembre 2002.

Art. 3 But

Ce soutien cantonal doit permettre de couvrir en partie les charges de fonctionnement relatives à la planification générale et à l'organisation des manifestations destinées à marquer le 400^e anniversaire de l'Escalade.

Art. 4 Durée

Ce crédit cadre prendra fin à l'échéance de l'exercice comptable 2003.

Titre II Dispositions finales et transitoires**Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 7 octobre 1993.

Art. 6 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

L'Escalade, du nom de la tentative d'assaut avortée du Duc Charles-Emmanuel de Savoie contre nos ancêtres, est ancrée dans l'Histoire de la République et canton de Genève.

En effet, Genève ne serait certainement pas ce qu'elle est aujourd'hui si l'issue de cette bataille avait été autre. Grâce à la paix signée en 1603, la cité a pu se développer et affermir des liens avec les cantons et villes suisses et surtout avec toute l'Europe. Ces relations ont ensuite permis la Restauration de la République en 1814 et l'entrée de Genève dans la Confédération en 1815.

Ce jubilé du 400^e anniversaire de l'Escalade offre à la République une magnifique occasion d'allier le passé au présent et d'affirmer une nouvelle fois son rayonnement et sa volonté de construire l'Europe de demain.

Le comité d'organisation mis sur pied par la Compagnie de 1602 présente un programme permettant d'aborder l'événement historique avec différents regards. Il s'agit de représenter une célébration vivante et ancrée dans son époque actuelle.

Dans cet esprit, les manifestations ont été planifiées sur sept mois, du 1^{er} juin au 15 décembre 2002, de la façon suivante :

- 1^{er} et 2 juin : week-end d'ouverture ;
- 21 juin : bal de la nuit la plus courte ;
- juillet : spectacle et concert en plein air ;
- août : vogue de Carouge ;
- septembre : rallye canin, expositions dans les musées, ouverture de la saison du Grand-Théâtre et spectacles dans les théâtres ;
- octobre : colloque d'historiens et spectacle de marionnettes ;
- novembre : concert rock et la Revue genevoise ;
- décembre : la Course du Duc, marches aux flambeaux, manifestations traditionnelles de l'Escalade en Haute-Ville.

En parallèle, des programmes seront mis sur pied pour les écoliers genevois et de France voisine.

Divers produits seront également créés : agenda, timbre, monnaies, vins, jeu d'aventure sur CD-ROM, publications.

La Compagnie de 1602

Véritable institution historique réputée largement au-delà des frontières suisses, la Compagnie de 1602 constitue la plus grande société historique de notre pays avec ses 2500 membres. Cette association a été fondée en mars 1926 pour perpétuer la commémoration de l'Escalade. La société regroupe des citoyens genevois et confédérés, de même que des étrangers au titre de membres sympathisants, hommes, femmes, enfants de tous âges, sans distinction ni religieuse, ni politique.

La Compagnie de 1602 n'est au bénéfice d'aucune subvention des collectivités publiques et l'organisation annuelle de l'une des plus belles fêtes historiques d'Europe est entièrement basée sur le bénévolat de ses membres. L'ensemble des activités – publications, fabrication, entretien des costumes et accessoires – est autofinancé par le produit des cotisations, dons et ventes de produits spécifiques au moment de l'Escalade. La totalité des effets et du matériel appartient à la société et est gérée par des équipes de bénévoles tout au long de l'année.

La fête de l'Escalade

Aujourd'hui, la fête de l'Escalade implique une participation annuelle de plus de 1000 bénévoles. Les différentes animations, organisées au cours du week-end le plus proche du 12 décembre, sont l'œuvre de plus de 700 personnes costumées. Parmi elles, nous trouvons aussi une imposante cavalerie (50 cavaliers et une dizaine d'attelages) et des groupes d'hommes d'armes effectuant des démonstrations uniques au monde. La commémoration, qui se veut aussi solennelle et historique, se déroule autour de trois temps forts :

- un hommage aux victimes de la tragique nuit de décembre, soit un défilé réunissant un important contingent costumé et l'ensemble des autorités politiques, judiciaires et ecclésiastiques genevoises ;
- une importante partie d'animations les plus diverses sur tout le périmètre de la Vieille-Ville de Genève (marchés, tirs, duels, cavalcades, visites de lieux historiques ouverts uniquement à cette occasion, musiques, etc.) ;

- le cortège historique de la Proclamation réunissant l'ensemble de l'effectif costumé et équipé, sur un parcours traversant toute la partie historique de la ville et s'achevant autour d'un feu de joie aux portes de la cathédrale Saint-Pierre.

L'Escalade connaît un engouement populaire qui ne se dément pas au fil du temps. En effet, chaque année et malgré les frimas hivernaux, plus de 80 000 spectateurs se déplacent pour admirer cette reconstitution, fruit du travail effectué par 35 responsables de groupes afin d'offrir cette fresque véritablement magique pour petits et grands.

2. Appui logistique et financier en faveur des manifestations du 400^e anniversaire de l'Escalade

Le budget prévisionnel global se monte à 2 500 000 F et est financé par quatre sources :

- sponsoring ;
- dons, mécénat ;
- la Compagnie de 1602 ;
- Etat de Genève.

La part qu'il est proposé au Grand Conseil de mettre à charge de l'Etat de Genève se monte à 26 % du budget global.

En accordant son soutien financier à la Compagnie de 1602 pour les festivités du 400^e anniversaire de l'Escalade, le Conseil d'Etat a retenu les options suivantes :

- 1) Le montant global maximum, accordé sur trois ans, se décompose comme suit :

1.1	Secrétariat, personnel, logistique et soutien promotionnel (CHA)	308 600 F
1.2	Budget destiné aux manifestations d'importance cantonale (DIP)	90 000 F
	Manifestations officielles des 1 ^{er} juin et 12 décembre 2002 (CHA)	253 000 F
Total (soutien accordé sur 3 ans par l'Etat)		651 600 F

Sous 1.1, les dépenses réelles seront facturées à la Compagnie de 1602. Sous 1.2, ces charges seront directement payées par l'Etat.

Compte tenu des différentes sources de financement qui diffèrent selon les années, cette participation a été inscrite sous trois rubriques budgétaires différentes, soit :

- de 2001 à 2003, sous la rubrique 12.02.00.365.02 au service du protocole de la chancellerie pour un montant total de 308 600 F ;
- en 2002, sous la rubrique 31.00.00.365.23 au service des affaires culturelles du Département de l'instruction publique pour un montant de 90 000 F (correspondant au poste de dépense *Budget destiné aux manifestations d'importance cantonale (DIP)* mentionné ci-dessus) ;
- en 2002, sous la rubrique 12.02.00.317.81 au service du protocole de la chancellerie, dans le cadre du financement des manifestations officielles, pour un montant de 253 000 F (correspondant au poste de dépense *Manifestation officielles des 1^{er} juin et 12 décembre 2002* mentionné ci-dessus).

2) Les prestations énoncées ci-dessous ne donneront pas lieu à un paiement de la part de la Compagnie de 1602, s'agissant d'un montant global inférieur à 200 F:

- taxes ou émoluments administratifs perçus par le service des autorisations et patentes sur les spectacles et manifestations organisés par la Compagnie de 1602 pour le 400^e anniversaire de l'Escalade, notamment en raison de la suppression du droit des pauvres suite à la votation du 26 novembre 2000 ;
- les services de police et de voirie à l'instar de toutes les manifestations culturelles ou sportives se déroulant sur la voie publique.

Le coût complet du soutien de l'Etat sera établi en finalité par la chancellerie.

Divers autres apports financiers ou appuis logistiques de collectivités publiques pourraient être accordés, sous réserve de confirmation de celles-ci, pour la réalisation du programme complet de ces festivités : Ville de Genève, communes genevoises, Département de l'instruction publique (mise à disposition des écoles), Confédération (timbre, monnaie). Ces éléments devront être intégrés dans le plan financier global relatif aux manifestations destinées à marquer le 400^e.

3. Conclusion

Le Conseil d'Etat estime qu'il convient de donner à la Compagnie de 1602 les moyens logistiques et financiers indispensables à la planification générale et à l'organisation des manifestations destinées à marquer le 400^e anniversaire de l'Escalade.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

LES MANIFESTATIONS DU 400^{ÈME} ANNIVERSAIRE



Deux choix se sont présentés à la Compagnie de 1602 lorsqu'il s'est agi de concevoir le programme de cet important anniversaire :

- * concentrer une série de manifestations durant une semaine au mois de décembre 2002 ;
- * planifier des activités sur une plus longue durée.

C'est la deuxième possibilité qui a été très rapidement retenue car elle reflète notre volonté d'ancrer cette commémoration historique dans son époque actuelle. C'est donc un concept d'ouverture du passé vers le présent, vers le futur que nous vous présentons aujourd'hui.

Du 1^{er} juin au 15 décembre 2002, une multitude d'activités seront proposées aux habitants du canton de Genève et de France voisine.

Un programme qui se veut ouvert...

1^{er} et 2 juin 2002

...ne peut commencer que par une journée d'ouverture !

La République et Canton de Genève accueillera une délégation en provenance de chaque canton suisse ainsi que les représentants des nations européennes qui l'ont soutenue en 1602. Ce moment sera placé sous le thème « Genève et les bons et loyaux alliés de la République au temps de l'Escalade ».

Une fête populaire et originale accueillera les 2'500 hôtes qui défilent auparavant en cortège à travers toute la ville, du Port-Noir au jardin des Bastions. Sous l'œil sévère des Réformateurs, les Genevoises et les Genevois fraterniseront et fêteront avec nos invités jusqu'au bout de la nuit.

Le lendemain matin, tout le monde se quittera après avoir pris en commun un petit-déjeuner au jardin des Bastions.

21, 22 et 23 juin 2002

Par opposition à la « nuit la plus noire choisie par les savoyards au mois de décembre », un bal en plein air sera organisé sur la place de Neuve, le soir du solstice d'été, au pied des remparts qui ont vu le combat il y a 400 ans. Cette manifestation ouvrira l'édition 2002 de la Fête de la Musique et le programme musical nous guidera de l'an 1602 à nos jours afin que le Duc Charles-Emmanuel et la Mère Royaume lancent la danse.

7, 8 et 9 août 2002

Le jardin des Bastions et son célèbre Mur des Réformateurs verra la réunion de l'Orchestre de Chambre de Genève et de celui des Pays de Savoie pour trois concerts symphoniques. Nous nous adjoindrons également la collaboration de sociétés historiques genevoises pour donner entre autre la Symphonie 1812 (Tchaïkovsky) et la Victoire de Wellington (Beethoven). Ce sera aussi l'occasion pour Pascale DESMEULES, jeune musicienne genevoise, de présenter la composition pour orchestre symphonique que nous lui avons commandée. Voilà un cocktail explosif qui fera trembler à coup sûr les augustes statues sur leur piédestal !

Du 14 au 23 août 2002

Cinésécnie...c'est le terme utilisé aujourd'hui pour décrire les images de l'imposant spectacle en plein air prévu également dans le jardin des Bastions. Il vous faut imaginer 300 figurants en costume, donnant vie au texte écrit pour la circonstance par Jean-Pierre SPILMONT, auteur en résidence dans les grandes bibliothèques de France.

C'est assurément un nouveau regard qui sera porté sur l'Escalade au cours des 10 représentations qui seront données à la nuit tombante. Temps fort de notre programmation estivale, l'équipe artistique proposera au public un spectacle original en faisant appel à quelques subtilités technologiques prouvant par là même que passé et présent sont alliés pour le futur.

Fin août 2002 (dates précises non arrêtées à ce jour)

Deux concerts de musique du temps de l'Escalade seront programmés dans le cadre de la saison 2002 des Concerts de Saint-Germain.

Spécialistes de musique ancienne, les organisateurs proposent chaque année une série de concerts de très grande qualité dans la merveilleuse église de Saint-Germain au cœur de la Haute-Ville

5 septembre 2002

Jêune Genevois, jour férié pour les habitants de notre canton. Tradition oblige, des tartes aux pruneaux seront servies aux participants du rallye historique. En effet, un parcours relèvera les traces liées à l'Escalade tout autour de la Haute-Ville. Les épreuves quant à elles seront réservées aux chiens qui seront les principaux acteurs de cette journée. Nous saurons peut être ainsi quel rôle était dévolu à la gent canine en 1602...

Septembre 2002 (dates précises non arrêtées à ce jour)

Les Musées d'Art et d'Histoire ouvriront leurs portes au public qui viendra découvrir les monumentales expositions mises sur pied dans le cadre du 400^{ème} anniversaire de l'Escalade. D'ores et déjà, trois lieux sont réservés : le Musée Rath, la Maison Tavel et les bâtiments de la rue Charles-Galland.

25 septembre au 8 octobre 2002

C'est le Grand-Théâtre de Genève qui nous accueillera pour l'ouverture de sa saison 2002-2003 en programmant sept représentations d'un opéra du grand répertoire.

1^{er} novembre au 1^{er} décembre 2002

Le public découvrira une version tout à fait inédite de l'histoire de l'Escalade en assistant au spectacle de la ZoT Compagnie : « Jacotte et la Marmite ». Cette création mettra en scène une vingtaine de marionnettes à fils longs qui vivront d'une manière un peu particulière la nuit du 11 au 12 décembre 1602 grâce à la plume de l'auteur genevois Thierry-Gildas GEX.

4 novembre au 31 décembre 2002

La célèbre Revue Genevoise croquera l'actualité de 2002 en lien avec les événements et les personnages de 1602.

2 et 28 novembre 2002

Une collaboration est engagée avec les Concerts de la Cathédrale qui dédieront deux manifestations de leur riche programme au 400^{ème} anniversaire de l'Escalade.

3 décembre 2002

Les musiciens du groupe de rock Le Beau Lac de Bâle seront associés aux chorales d'élèves des écoles primaires genevoises pour présenter leur vision musicale de l'Escalade face à des écoliers qui ne seront pas en manque d'inspiration.

7 décembre 2002

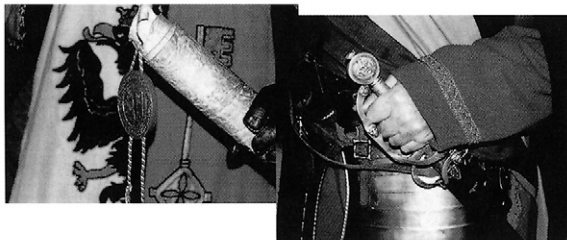
Les sportifs qui participeront à la course du Duc auront besoin de tout leur souffle pour accomplir la vingtaine de kilomètres qui retracera dans les grandes lignes le parcours suivi par les troupes du Duc de Savoie en 1602. Inscrite dans le cadre de la traditionnelle course de l'Escalade, cette catégorie emmènera les participants de Reignier, en Haute-Savoie, au cœur du jardin des Bastions, lieu d'arrivée de tous les sportifs ce jour là.

10 et 11 décembre 2002

Ledit jardin des Bastions recevra également les diverses animations - reconstituées de ce que nous ont légué nos aïeux - destinées aux écoliers qui participeront à la marche des Régents le 10 décembre. Le public y aura accès le lendemain en partant du château d'Étrembières, en France voisine, pour une marche aux flambeaux sur le parcours reconstitué qu'ont suivi nos voisins de Haute-Savoie, il y aura 400 ans ce jour là.

12 décembre 2002

Pour conclure ce vaste programme, nous retrouverons la cour Saint-Pierre pour y planter un arbre en souvenir de cette « mémorable nuit de laquelle longue paix nous fut donnée ».



LES PRODUITS DU 400^{ème} ANNIVERSAIRE



L'agenda

Edité par la société Promoédition SA, ce magnifique ouvrage servira de guide tout au long de l'année 2002 pour planifier les nombreux rendez-vous que nous proposons à la population genevoise.

Le peintre Eric PICHON a été chargé de réaliser une série de toiles sur l'Escalade qui illustreront chaque semaine de décembre 2001 à janvier 2003.

La pièce de cinq francs

Frappée par Swissmint, monnaie fédérale suisse, cette pièce originale sera disponible dès le mois de février 2002.

Le timbre

La Poste mettra en circulation, le 12 mars 2002, un timbre spécial consacré au 400^{ème} anniversaire de l'Escalade.

La pièce de dix francs

Elle aura cours uniquement dans le canton de Genève du mois de juin à la fin décembre 2002. Objet original, elle est dessinée par le graphiste Roger PFUND.

La bande dessinée

Issue d'une collaboration avec la société GLENAT, cette histoire de l'Escalade sera disponible à l'automne 2002.

Les vins

Différents cépages, élevés par La Cave de Genève, seront proposés sous une étiquette créée pour les manifestations du 400^{ème} anniversaire de l'Escalade.

Publications

D'éminentes plumes genevoises travaillent actuellement à la rédaction de plusieurs ouvrages historiques.

Le souvenir

Pour conserver une trace des manifestations du 400^{ème} anniversaire de l'Escalade, un livre-souvenir paraîtra dans le courant du premier trimestre 2003.

ANNEXE 3



Monsieur Philippe GLATZ
Président de la commission des
finances
du Grand-Conseil de la République
et canton de Genève
case postale 3964
1211 Genève 3

Genève, le 29 janvier 2002

400^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'ESCALADE / PROJET DE LOI

Monsieur le président,

Comme nous en avons convenu, je dois vous faire part de l'appréciation de notre Compagnie au sujet de l'organisation du rallye historique.

Après en avoir délibéré, il ne nous est pas apparu juste, ni souhaitable, de supprimer cet événement de notre programme de célébration du 400^{ème} anniversaire de l'Escalade. L'organisation par la cheffe de projet et son équipe est déjà bien avancée ! Des engagements ont été pris auprès de sponsors privés.

Toutefois, nous rappelons volontiers qu'aucune aide financière directe des collectivités publiques ne soutient cette manifestation particulière.

Certains que vous comprendrez les raisons de notre appréciation et en vous remerciant d'avance de votre soutien, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos respectueuses salutations.

Patrick Mayer

Tél. 022/819 91 11